

La commission consultative de suivi du dispositif de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des [essais nucléaires](#) s'est réunie mardi. La députée de [Brest-rural](#) [Marguerite Lamour](#) indique, dans un communiqué, que «les membres de cette commission ont pris en compte les remarques du Comité d'indemnisation des victimes des [essais nucléaires](#) et ont validé l'élargissement de la liste des maladies radio-induites figurant au décret initial. De plus, les démarches administratives des demandeurs seront simplifiées et toutes les demandes d'indemnisation, y compris celles qui ont fait l'objet d'un premier rejet, vont être réexaminées, sans que les demandeurs n'aient besoin de déposer un nouveau dossier. Enfin, un élargissement du périmètre géographique des zones éligibles est reconnu». [Marguerite Lamour](#) précise que «les différentes mesures améliorant le dispositif font l'objet d'un nouveau décret, qui sera signé dans les plus brefs délais dès que le Conseil d'État aura rendu son avis».